LA LIBERTÉ

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
Grand'Rue, 13, Fribourg (Suisse)
ANNONCES
Agence de publicité Haasenstein & Vogler
144, Place de l'Hôtel-de-Ville, 144

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
TROIS MOIS .	FR. 4 —	FR. 7 —
SIX MOIS . .	» 6 50	» 13 —
UN AN. . .	» 12 —	» 25 —

Un numéro du journal : 5 centimes

ANNONCES

	Annonces	Réclames
CANTON, LA LIGNE	15 CENT.	50 CENT.
SUISSE »	20 »	
ÉTRANGER »	25 »	

MERCREDI 31 JUILLET 1895
212 — Saint Ignace de Loyola — 153
Numéro 175
VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

Courage donc, chers Fils, et agissez virilement, pleins de confiance en Dieu dont vous servez la cause, appuyés sur les doctrines de cette Chaire apostolique à laquelle a été confié l'enseignement suprême.
(Bref de Pie IX a la *Liberté*.)
O. I. X.

Nous avons constaté avec plaisir que, dans le ministère que vous exercez, vous vous proposez d'adhérer fermement aux conseils que le Saint-Siège a donnés aux écrivains catholiques.
(Bref de Léon XIII a la *Liberté*.)
M. V. X.

La Presse est une Œuvre pie d'une utilité souveraine (Pie IX)

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Service de l'Agence télégraphique suisse

Paris, 30 juillet.

Les journaux républicains constatent que la caractéristique des élections des Conseils généraux c'est l'échec des socialistes et la ferme adhésion des électeurs à la République modérée, mais nettement progressiste.

Les organes conservateurs constatent également l'échec des socialistes ; ils ajoutent que leurs propres pertes sont insignifiantes ; pour eux, c'est le maintien du statu quo.

Les socialistes nient leur défaite ; ils disent qu'elle n'est qu'apparente, leurs candidats ayant obtenu plus de voix que dans les précédentes élections et n'ayant été battus que grâce à l'alliance des républicains de gouvernement avec réactionnaires et les cléricaux.

Londres, 30 juillet.

On télégraphie de Tananarive en date du 11 juillet au *Times* que le gouvernement hova fait secrètement des ouvertures en vue de la paix, mais que, craignant une révolution, il dit hautement qu'il résistera à outrance. L'hostilité contre les étrangers augmente.

On télégraphie de Sofia au même journal que M. Grekoff a refusé de prendre la direction d'un parti qui serait formé par la fusion des partisans de Stambouloff et de Radoslawoff.

Londres, 30 juillet.

Le *Daily Chronicle* dément que l'Angleterre renonce à ses prétentions sur l'île brésilienne de Trinidad.

Saint-Pétersbourg, 30 juillet.

L'empereur Nicolas II a approuvé le règlement relatif au prochain recensement général de la population en Russie.

Une note officielle accompagnant le décret impérial déclare que le peuple n'a rien à craindre à cette occasion, aucun projet d'impôt n'étant attaché au recensement.

Milan, 30 juillet.

Le dimanche 4 août partira de Milan un pèlerinage qui se rendra, par Domo d'Ossola et le Simplon à Saint-Maurice, puis à Fribourg, à Sachseln et aux Ermites.

Santiago, 30 juillet.

Manuel Racabarret a formé un cabinet.

New-York, 30 juillet.

Seize mille ouvriers tailleurs se sont mis en grève à la suite de l'abaissement des salaires.

Zermatt, 30 juillet.

Il est descendu la semaine dernière dans les différents hôtels de Zermatt, 1,468 personnes. Il a été fait de nombreuses ascensions du Cervin, du Mont Rose, Zinal-Rothorn, Gatelhorn, Dent d'Herens, Dome des Mischabels.

De nos correspondants particuliers

Genève, 30 juillet.

Un grave accident est arrivé dimanche dernier, soit avant-hier, à Genève.

Un pêcheur, M. C., était en train de relever une masse et avait ancré son ambarcation lorsque le bac *Ariana*, faisant le service des Pâquis aux Eaux-Vives, arriva et coupa l'avant du bateau ainsi arrêté.

M. C., voyant le danger, sauta à l'eau et se mit à nager. Ce que voyant, l'*Ariana* stoppa immédiatement et se porta à son secours en même temps qu'un batelier nommé Baudin. Grâce à ces secours, M. C, en fut quitte pour la peur et un bain.

Genève, 30 juillet.

La police vient de faire une enquête sur un accident terrible qui s'est produit hier.

Il en résulte que, à 7 ½ heures, le bac faisant le service entre les deux rives du Rhône, pendant les réparations du pont de Peney, se remplit d'eau. Pour comble de malheur, le câble sauta. Quatre morts s'en suivirent : 1° celle du passeur, Meschini, victime de son imprudence ; 2° celle de Failletaz, père de trois enfants ; 3° celle de la veuve Mothar, qui laisse trois enfants, elle aussi ; 4° celle de Félix Orsier, âgé de 19 ans, ouvrier de campagne.

Cette terrible catastrophe fait un bruit énorme en ville.

LE DROIT D'ABONNEMENT

En publiant notre dernière correspondance de Paris, nous avons dit que nous laissions à notre très compétent collaborateur la responsabilité de ses sévérités à l'égard des Congrégations autorisées qui semblent disposées à subir, pour éviter de plus grands maux, le poids inique des charges qui leur sont imposées par la loi sur le droit d'accroissement, transformé en droit d'abonnement.

Sans entrer dans des explications qui dépasseraient les bornes d'un article de journal, nous devons cependant indiquer ce que le législateur français a entendu par droit d'accroissement et par droit d'abonnement.

Le droit d'accroissement fut établi en 1884 ; le prétexte allégué fut que, lorsque mourait un membre d'une Congrégation religieuse, tous les autres membres héritaient, pour une part, du confrère défunt, et devaient dès lors payer un droit de succession. La part des survivants *s'accroissait* de ce que laissait le décédé. Il y avait, dans cette prétention, un sophisme que les libéraux n'ont pas voulu avouer. Les Congrégations paient déjà l'impôt de mainmorte, et le droit d'accroissement faisait dès lors double emploi. *Non bis in idem,* doit être la loi du fisc.

Toute une longue série de procès s'engagèrent parce que le gouvernement, au lieu de percevoir le droit d'accroissement au siège de la maison-mère, prétendait le réclamer partout où la Congrégation avait des maisons, et comme il y a une taxe minimum au-dessous de laquelle la perception ne peut descendre, et en outre divers frais de timbre et autres, ces multiples perceptions triplaient souvent, décuplaient quelquefois la somme à payer par les Congrégations. Les tribunaux, saisis de cette question, se prononcèrent en sens divers, et en majorité contre la multiplicité des perceptions.

Pour sortir de l'embarras où il s'était mis, le gouvernement a prétendu établir une moyenne de ce que lui rapporterait annuellement le droit d'accroissement, et par une loi édictée au mois d'avril dernier, a fixé cette moyenne annuelle à 30 centimes pour les Congrégations autorisées et à 40 centimes pour les autres. La loi fait, en outre, espérer un allègement aux Congrégations qui se vouent aux œuvres de bienfaisance ou d'évangélisation à l'étranger, et qui servent ainsi les intérêts diplomatiques de la France.

Telle est la loi dite d'abonnement. Qu'elle soit contraire à la justice, personne ne saurait loyalement le contester. Les religieux sont soumis à des impôts spéciaux, exagérés, et que ne paient pas les autres catégories de citoyens. Avant le vote de la loi, les évêques en signalèrent l'iniquité et le caractère d'hostilité à la religion ; le Saint-Siège fit des observations qui ne furent pas écoutées.

La loi votée, la question se posa de l'attitude que devaient prendre les congrégations religieuses si odieusement exploitées par le fisc. L'idée qui parut prévaloir fut celle de la résistance passive. Les couvents ne devaient pas payer et attendre que l'agent des contributions vînt saisir le mobilier et le vendre aux enchères. On parut de prime abord se promettre beaucoup de cette mise en scène, car il faut bien dire le mot.

Le Saint-Siège intervint en ce moment, non pas pour donner des directions, mais au contraire pour déclarer qu'il n'en donnerait pas. Il se bornait à des conseils. Par ordre du Saint-Père, le cardinal Rampolla fit remarquer aux congrégations religieuses que rien ne pressait ; qu'elles avaient du temps devant elles, qu'elles devaient l'employer à réfléchir sur la meilleure attitude à prendre dans leur intérêt, et sur les conséquences qui résulteraient de leur attitude. Celles d'entre elles qui dépendent de l'Ordinaire devaient suivre les directions de l'autorité épiscopale ; mais à toutes, il était recommandé de ne pas se laisser influencer par les agitations du dehors, ni par d'autres considérations que par celle du bien religieux confié à leur dévouement.

Ces recommandations du Saint-Siège avaient une réelle opportunité, car les conseils ne manquent pas depuis trois mois aux Ordres religieux, et s'il en est de compétents et d'autorisés, comme ceux des évêques, d'autres sont dictés par des préoccupations fort étrangères à l'intérêt de la religion. Nous n'avons pas besoin de rappeler que les cardinaux de Reims et de Paris ont publié des lettres dans le sens de la résistance passive et envoyé à Rome un *Mémoire* aboutissant à cette conclusion. Nous ne sachions pas que Léon XIII se soit prononcé sur ce Mémoire. On n'a pas oublié non plus que Mgr Fuzet, évêque de Beauvais, publia une lettre adressée à la Supérieure de l'une des Congrégations de son diocèse, pour lui prescrire la soumission en des termes et avec des arguments en tout cas inopportuns. Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai, agit plus sagement dans une lettre, adressée également aux Supérieures des Congrégations de son diocèse, en leur exposant impartialement les motifs qui pouvaient les engager à prendre une attitude passive, et d'autre part les inconvénients qui pouvaient résulter de cette attitude et leur faire préférer la soumission. Il leur laissait le choix de se décider entre ces deux partis, après mûres délibérations.

Les délégués des Ordres et Congrégations religieuses qui ont des maisons à Paris, ont tenu d'assez fréquentes conférences pour se concerter sur la conduite à tenir vis-à-vis du droit d'abonnement. Si l'on s'en rapportait à ce qui était publié par les journaux, le parti de la résistance passive semblait obtenir toutes les adhésions ; mais lorsque l'on prenait la peine et que l'on avait les moyens de se renseigner confidentiellement, on ne tardait pas de savoir que cette prétendue unanimité n'existait pas, et que plusieurs des plus importantes Congrégations d'hommes, de celles qui sont autorisées par l'Etat, reculaient devant les périls et les aventures d'une résistance dont elles n'attendaient rien de bon.

Cette divergence latente vient d'éclater au grand jour par la publication du *Mémoire à consulter,* que notre correspondant de Paris a qualifié avec une sévérité que nous déclarons ne pas partager. Nous est avis que nous n'avons ni à approuver ni à blâmer l'attitude que prendront les Congrégations religieuses, tant qu'elles ne s'écarteront pas du chemin que leur a tracé le Souverain Pontife par l'organe du cardinal secrétaire d'Etat.

Leur conduite échappe à notre jugement, et nous déplorons que des hommes, d'ailleurs animés d'excellentes intentions, ne se rendent pas compte de leur incompétence, et de l'inconvenance de leurs appels à l'opinion du public catholique pour exercer une pression sur les résolutions à prendre par les Ordres religieux. On les menace même de tarir les sources des générosités qui faisaient vivre leurs œuvres. En sera-t-on plus avancés ? Les anciens partis profitent de l'occasion pour prêcher un héroïsme trop facile pour eux ; car les rédacteurs qui ordonnent aux religieux de s'immoler, ne recevront pas un centime de moins de leurs émoluments, et ne se priveront pas d'une heure de station aux bains de mer, ou d'une partie au casino.

Périssent les couvents, pourvu que les républicains aient des ennuis et le gouvernement des embarras ! En ce point même, ne se fait-on pas des illusions ? Est-il bien sûr que, dans les couches populaires, il y ait chance de déterminer un mouvement d'opinion contre le droit d'abonnement ? Les Congrégations religieuses sont depuis vingt ans victimes de ceux qui les excitent à la résistance sans leur fournir les moyens de la rendre efficace, il n'y a qu'un moyen, c'est de persuader le peuple de l'injustice à laquelle le fisc soumet les Congrégations. Or, d'après les plus sûrs renseignements que nous recevons de France, personne ne s'occupe du droit d'abonnement que les curés dans leurs presbytères et quelques vieilles douairières dans leurs châteaux. On comprend que les Congrégations intéressées comptent peu sur le succès d'une campagne qui n'a pour aides que ces forces et contre elle la généralité des citoyens, même dans les milieux les moins hostiles à la religion.

Il semble donc qu'un certain nombre de Congrégations religieuses préfèrent, pour le moment, payer un droit exorbitant et injuste, plutôt que de courir les chances d'une aventure où elles n'auront point d'autre appui que celui, plutôt compromettant, des vieux partis, et point d'autres sympathies que celles inefficaces du clergé déjà fort attaqué lui-même et qui ne doit pas s'exposer à l'être davantage. Nous résumons en ces lignes le point de vue qui semble prévaloir chez certaines Congrégations religieuses autorisées (ce sont toutes des Congrégations d'hommes).

Nous constatons ce mouvement, nous ne le jugeons pas, parce que nous n'avons pas le droit de le juger, et nous ne saurions approuver ceux qui usurpent la compétence de le condamner. Nous n'avons pas davantage le droit de louer ces Congrégations. Le Saint-Siège a réservé l'appréciation de toute l'attitude à prendre aux Congrégations elles-mêmes, et à l'épiscopat à l'égard des Congrégations qui dépendent de l'Ordinaire. Ce qu'il nous appartient de faire, à nous catholiques suisses, c'est de prier pour la France catholique, pour nos frères, hélas ! trop aveuglés par les préjugés révolutionnaires pour constituer une force de résistance comparable à celle qui, organisée au moyen du Centre, fit reculer en Allemagne le tout puissant Bismark. Il faut éclairer les masses, aller au peuple, selon la recommandation de Léon XIII. Lorsque l'opinion aura été éclairée et que les préjugés seront tombés, alors des iniquités du genre du droit d'abonnement ne seront plus possibles.

LETTRE DE BERNE

(Correspondance particulière de la *Liberté*.)

Berne, le 27 juillet.

Chronique du jour. —
Nécrologie de M. Hoffmann.

M. Hoffmann, ancien député aux Etats pour le canton de Saint-Gall et deux fois président de ce Conseil, vient de mourir. Il avait été élu conseiller fédéral en 1881, et, chose rare dans nos annales politiques, il déclina ce poste d'honneur. Il faut surtout remarquer que l'homme qui vient de disparaître était au dessus de la moyenne des personnages politiques du parti radical de jadis, et qu'eux-mêmes étaient bien supérieurs à ceux qui gèrent aujourd'hui la chose publique. La famille Hoffmann est originaire de Francfort, et ce fait explique bien un peu le caractère du défunt. Dans ce grand canton d'affaires, où la concurrence est encore aggravée par l'influence presque toute puissante de la Banque suisse, celui qui veut arriver doit faire preuve de qualités qui ne sont pas l'apanage ordinaire des gens ; d'une activité ininterrompue, d'une ténacité à toute épreuve dans la poursuite du but fixé, de beaucoup de finesse et d'habileté ; il faut de plus être sobre et simple dans sa vie privée. Il faut savoir se taire quand il y auraient inconvénient à parler, et parler

haut et ferme quand cela devient nécessaire.

Telles étaient bien les qualités maîtresses du défunt, qui était un homme très fin, très sobre, et qui possédait une immense force de travail. A de si bonnes qualités, il joignait à un haut degré celles qui ont rendu le libéralisme odieux auprès des hommes du peuple : le dédain pour les croyances religieuses et les opinions politiques qu'il ne partageait pas, et aussi un peu pour les hommes qui les professaient.

Mais ici encore M. Hoffmann était très supérieur à ses coreligionnaires politiques. Il savait bien que le libéralisme capitaliste, dans la seconde moitié de ce siècle en Suisse, avait dépassé depuis longtemps son point culminant, que le capitalisme avait créé, par la force des choses, de nouvelles couches sociales, avides d'un nouvel idéal.

Il se rendit surtout compte que ces générations nouvelles, bien qu'étrangères à toute idée religieuse, et qui se rapprochaient par ce côté du libéralisme qui n'a pas de principes, avaient pourtant, au point de vue politique et social, de secrètes affinités avec la minorité conservatrice que le libéralisme saint-gallois avait traitée avec tant de mépris pendant trop longtemps. M. Hoffmann savait surtout que, puisque les deux minorités avaient un ennemi commun, le parti libéral, on n'était plus à l'époque où il suffisait, pour l'emporter dans les luttes politiques, de donner en pâture, aux assemblées du *Schützengarten*, à Saint-Gall, le Syllabus et l'Infaillibilité.

C'est M. Hoffmann qui a su amener son parti à accepter, en 1890, la nouvelle Constitution cantonale, œuvre de compromis, et qui, comme telle, n'était l'œuvre d'aucun parti, et pour cela même marquait la fin de la toute puissance du parti libéral à Saint-Gall, bien qu'elle ne donnât pas pleine satisfaction aux minorités conservatrices et démocratiques. Ce fut le dernier grand acte politique de M. Hoffmann. Miné par la maladie, usé par une vie de travail et d'activité, il se retira en 1890 du Conseil des Etats, et de plus, dans la sphère plus restreinte de la politique cantonale, il dut se ménager toujours davantage. Il avait ainsi disparu presque complètement de la scène politique et des préoccupations de notre époque, où l'on oublie si vite.

M. Hoffmann était aussi déjà bien oublié au Conseil des Etats. Il avait présidé, entre autres, la Commission pour la loi sur la poursuite et la faillite et il avait eu une part considérable dans l'élaboration de cette loi. C'était un jurisconsulte distingué, un avocat très occupé ; il avait aussi son « grand bureau », comme Ruchonnet, d'où sont sortis des avocats et des hommes politiques.

M. Hoffmann laisse un fils, surnommé depuis longtemps le dauphin, président du Comité central libéral de Saint-Gall, lieutenant-colonel à l'état-major, député au Grand Conseil, avocat naturellement, et un jour ou l'autre, peut être bientôt, député aux Chambres. C'est un jeune homme d'un commerce agréable et facile, un de ces hommes dont on garde avec plaisir le souvenir, quand on a eu l'occasion de faire leur connaissance. Le nom de M. Arthur Hoffmann doit être retenu ; on le rencontrera encore souvent dans la politique fédérale, où il est à peine connu en ce moment.

CONFÉDÉRATION

Commissions parlementaires. — Les commissions du Conseil national et du Conseil des Etats pour l'arrangement commercial avec la France se réuniront le 12 août, à trois heures après-midi, à Berne.

La commission des deux Conseils pour l'achat d'un terrain à Kreuzlingen pour la construction d'un bâtiment de douane se réunira le 3 août, à neuf heures du matin, à Kreuzlingen.

Tir fédéral de Winterthour. *Avis aux tireurs.* — Les tireurs qui se rendent au tir fédéral ne sauraient trouver une meilleure occasion pour faire une excursion à Schaffhouse et à la chute du Rhin. Il y a chaque jour onze trains entre Winterthour et Schaffhouse et autant de Schaffhouse à Winterthour. Chaque soir, grande illumination de la chute.

Vendredi soir, réunion sur la terrasse de la citadelle du Munot. *(Communiqué.)*

Recrues de cavalerie. — Les cours préparatoires à l'école de recrues de cavalerie auront lieu du 11 janvier au 30 mars pour les recrues de la Suisse romande, et du 8 janvier au 30 mars (et non du 11 janvier au 2 avril) pour les recrues de Zurich, Thurgovie, St Gall, Appenzell (les 2 Rhodes).

FAITS DIVERS CANTONAUX

Arestation — La police saint galloise a arrêté lundi deux jeunes gens qu'on soupçonne être les auteurs d'un crime commis sur la personne d'une jeune fille de vingt ans, dont le cadavre a été trouvé il y a quelques jours.

Coup de foudre. — Pendant un orage qui a éclaté samedi à Buix (Jura-bernois), une mère de famille, Mme Goffinet, a été tuée par la foudre devant son habitation. Elle se trouvait en compagnie de deux autres personnes qui en ont été quittes pour la peur.

Les crimes de l'alcool. — Vendredi, un nommé Jean-Baptiste L., âgé de soixante-quatorze ans, demeurant à la Caquerelle-Dessous, commune d'Asuel, s'étant mis en colère, voulut apaiser sa vive émotion en buvant une forte dose de liqueur. Il absorba un litre entier de gentiane pure et, au bout de quelques heures, il expirait. Fait curieux; L. était un homme sobre, qu'on ne voyait jamais dans une auberge.

Un généreux amateur de musique. — On raconte qu'un étranger, en séjour à Sigriswyl, près Thoune, a été tellement charmé par les chants qu'ont exécutés 70 enfants de Thoune qui passaient en course scolaire dans ce village, qu'il a donné à chacun une pièce d'un franc. On peut se faire une idée de la joie de ces écoliers.

Descente rapide. — Mardi après-midi, comme le train de 4 heures quittait la station de la Wengernalp pour se rendre à Lauterbrunnen, avec 45 voyageurs, le frein à air comprimé cessa soudain de fonctionner, alors que le convoi se trouvait lancé sur une pente de 25 %. Aussitôt, le train se mit à descendre la pente avec une effrayante rapidité, au grand effroi, il faut le dire, des voyageurs. Heureusement, le mécanicien put enrayer, au moyen des freins ordinaires, cette marche furibonde, et même réussit à obtenir l'arrêt complet. Les voyageurs les plus effrayés descendirent alors de wagon et partirent à pied pour Lauterbrunnen. Quant aux autres, ils restèrent dans le train, qui, au bout d'une demi-heure, reprit sa marche sans autre incident.

NOUVELLES DU MATIN

France. — Dimanche, comme nous le disions hier, ont eu lieu, dans toute la France, les élections pour le renouvellement, par moitié, des conseils généraux.

On connaît 1,382 résultats. Sur 1,343 élus, on compte 1,013 républicains, 12 socialistes, 226 conservateurs. Il y a 121 ballottages. Les républicains gagnent 101 sièges et en perdent 19. Les ministres Gadaud et Dupuy-Dutemps sont élus.

— Tous les journaux constatent la défaite des socialistes dans ces élections.

Les journaux républicains se félicitent des résultats, qui permettent, disent-ils, de constater la victoire des républicains de gouvernement sur les réactionnaires et les socialistes. Les feuilles socialistes se montrent également satisfaites. La *Petite République* relève ainsi le succès des socialistes : « Dans des grandes villes et dans des centres ouvriers importants nous sommes en tête ; à Limoges, Marseille, Toulon, Carmaux, nous triomphons dès le premier tour de scrutin. A Lille, la majorité des ballottages est en notre faveur, de même dans la région du Nord, et aussi à Amiens, Reims, Lyon, dans les Départements de l'Allier et du Cher ; bref, c'est un nouveau pas en avant que le pays vient de faire, un pas qui le rapproche du but vers lequel nous le sentons enfin s'ébranler, à savoir l'émancipation pleine et entière du prolétariat dans la république sociale définitivement fondée. »

Angleterre. — Les élections pour les Chambres des Commerces sont pour ainsi dire connues; il ne reste plus que cinq élections à faire. Sont élus 340 conservateurs, 70 unionistes, 174 libéraux, 12 parnellistes, 69 antiparnellistes et 2 ouvriers. C'est l'une des plus fortes majorités dont on ait le souvenir en Angleterre.

— Une dépêche de Constantinople au *Daily News* dit que les Turcs ne croient pas que la politique anglaise à l'égard de la Porte change avec l'arrivée au pouvoir de lord Salisbury.

— Le *Daily Telegraph* critique l'attitude des journaux étrangers à l'égard de l'Angleterre. L'Angleterre a toujours montré la plus grande réserve, et cela ne lui a attiré aucune amitié. Les nations puissantes la jalousent ; l'Angleterre doit être prête à toute éventualité.

COURRIER DES HUMANITÉS

V

Nous avons exprimé notre sentiment sur l'idée qui a dirigé M. l'abbé Guillaume, dans la publication de sa *Collection de classiques latins comparés.* Réunir dans trois cents pages de texte des morceaux de quarante auteurs différents, c'est vouloir rivaliser avec le caléidoscope. Le savant ecclésiastique belge, dont nous apprécions d'ailleurs le zèle et les intentions, a exposé son point de vue, dans une Préface placée en tête de la partie du maître et tirée à part. Elle est consacrée toute entière à l'apologie des auteurs chrétiens, d'après lui trop méconnus. Sur ce point, nous serions assez facilement d'accord.

Ainsi, quand il nous dit que Tertullien, saint Ambroise, saint Augustin, saint Jérôme, saint Grégoire-le-Grand étaient réputés parmi les meilleurs maîtres de leur temps dans l'art de bien dire et de bien écrire, qu'ils n'avaient point de rivaux parmi les rhéteurs païens; nous n'avons garde de le contredire, car il ne dit que la vérité. Mais nous verrons tout à l'heure que c'est déplacer la question.

Nous serions moins facilement d'accord avec M. Guillaume lorsqu'il oppose, à la littérature essentiellement savante et conventionnelle des grands auteurs classiques, la littérature plus populaire et moins artificielle des auteurs chrétiens. Il est sûr que ces derniers, s'adressant à la foule, ont dû se servir d'une langue plus simple et d'un style moins complexe. Le style des premiers est essentiellement synthétique, et celui des seconds est plutôt analytique. Nous admettons cette distinction, d'une manière générale, mais avec de nombreuses exceptions. Saint Ambroise et saint Augustin ont écrit des pages assurément tout aussi synthétiques que celles de Cicéron ou de Tite-Live et beaucoup d'écrivains chrétiens se ressentent du mauvais goût régnant chez leurs contemporains. La littérature analytique, destinée au peuple, offre aujourd'hui moins de difficultés à la traduction ; mais n'est-ce pas l'un des motifs pour lesquels les collèges répugnent à lui faire une grande place dans l'enseignement ?

M. Guillaume, conséquent avec son système, exalte aussi la versification syllabique et rimée, déjà connue des anciens et usitée dans les couches populaires, au préjudice de la poésie rythmée, basée sur la prosodie, la seule prisée à Rome par ce que nous appellerions les classes dirigeantes. Ce sont là des questions que l'on peut discuter dans une faculté des lettres, mais qui n'entrent pas dans le cadre de l'enseignement gymnasial.

Le jeune homme qui fait ses classes n'a pas à s'occuper d'une manière approfondie des multiples points de vue qui se rapportent à l'histoire et aux variations de la littérature latine. Il lui importe peu que le style analytique soit plus populaire et le style synthétique plus savant, que la poésie prosodique soit moins populaire que la poésie syllabique, que les écrivains chrétiens soient égaux ou supérieurs aux écrivains païens leurs contemporains. Dans nos gymnases, on ne met entre les mains des étudiants que les auteurs latins du siècle qui a précédé et du siècle qui a ouvert l'ère chrétienne. L'auteur classique le plus récent est Tacite qui mourut avant l'an 135.

Ah ! nous comprendrions l'objection de M. l'abbé Guillaume si l'on s'était avisé de préférer Claudien à son contemporain saint Augustin. Mais la question est autre. Y a-t il une époque où la littérature romaine s'est élevée à une rare perfection qu'elle n'a pas su conserver dans les siècles suivants? Tous les humanistes font à cette question une réponse affirmative, et fort de cette communauté de jugements, nous ne saurions souffrir que le débat se rouvrît dans les gymnases. Ce sont discussions à porter dans l'enseignement supérieur.

Du reste, à notre avis du moins, la question de la perfection littéraire n'a pas été seule prise en considération lorsqu'on a arrêté le choix des auteurs considérés comme classiques. Si l'on s'en était tenu au mérite du style, on se serait gardé d'introduire dans les gymnases Cornelius Nepos qui, au jugement des meilleurs juges, ne fut pas un écrivain d'un talent remarquable. On s'est placé au point de vue du but à atteindre, et ce but nous l'avons déjà indiqué : mettre les hommes instruits en mesure de comprendre à l'audition et de traduire à la lecture les textes latins de difficulté moyenne.

Après une première période, pendant laquelle l'élève doit travailler avant tout à acquérir la connaissance d'un grand nombre de mots, commence le travail plus difficile de la pénétration de la pensée des écrivains latins. Nous avons déjà noté que la différence des civilisations réagit sur la manière de concevoir et de rendre les idées. Les Romains percevaient les choses sous un autre angle que nous. Ce n'est que par un long travail convenablement dirigé que nous réussissons à adapter notre façon de penser et d'écrire à celle que nous en ont laissée les anciens. Il y a là un problème d'optique intellectuelle qui n'a pas été même soupçonné par la plupart de ceux qui ont fait campagne contre les classiques

---

50 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

LE CRIME DE NOIR-CALVAIRE

D'abord, Etienne eut l'intention de prévenir la justice de l'agression dont il avait été l'objet. Mais aussitôt il y renonça, dédaigneux.

Pourquoi ?

La plainte, si naturelle, si légitime qu'elle fût, répugnait à son caractère. Elle lui semblait une sorte d'humiliation. Soldat dans la plus belle acception de ce mot qu'il considérait comme un titre de gloire, il trouvait presque une déchéance dans cet appel à la force légale. C'était quand même réclamer le secours d'autrui, avouer son impuissance. Or, un soldat devait savoir se défendre lui-même, en toute occasion, et ne laisser à personne le soin de le venger, fût-ce de l'attaque d'un bandit vulgaire...

Et puis, Etienne craignait, inconsciemment peut-être, que les journaux ne reparlassent du drame de Noir-Calvaire, y cherchant des coïncidences, réveillant des souvenirs susceptibles de provoquer de nouveaux commentaires, et d'exciter, plus ardente, la malignité publique.

Au surplus, il s'imaginait avoir joué un rôle assez piteux dans cette affaire qui pouvait être pour lui un triomphe ; et dès lors, il ne désirait pas l'ébruiter.

Etienne se contenta de narrer l'incident à ses parents de Redinne. Encore, il en atténua la portée. Tout le monde resta convaincu qu'il s'agissait d'un nouvel acte de brigandage, pareil à ceux dont le médecin et le receveur avaient été victimes.

Etienne et Henri de Morin pronlongèrent leur séjour à Redinne, se rendant aux instances de leurs hôtes. Ce fut dans la seconde partie du mois d'octobre seulement qu'ils quittèrent l'hospitalière demeure, pour retourner en Bretagne, au château de Larsenac

De son côté, Paul Hériot était rentré en France, et de retour chez son père Guillaume Hériot, maire de Morival.

XXI

L'automne vint, avec ses mélancolies, ses glas funèbres, ses grandes désolations échevelées, et ses lugubres plaintes emportées par le vent de la nuit.

L'hiver lui succéda, rigoureux, impitoyable, immobilisant les eaux des rivières, glaçant le sang dans les veines des vieillards, recouvrant les campagnes dénudées de ses froides neiges aux éternelles et monotones blancheurs !

Mais Etienne, malgré tous les moyens mis en œuvre, n'avait pu découvrir l'assassin de sa mère.

Souvent il se répétait pieusement les dernières paroles de la mourante et ne négligeait rien pour accomplir ses dernières recommandations.

Afin de mieux veiller sur Henri, Etienne avait renoncé pour un temps à sa vie de marin qui l'obligeait à de longues absences. Bien que l'éducation du jeune orphelin fût confiée aux soins d'un excellent précepteur, le frère aîné ne s'en désintéressait pas, et la prenait d'autant plus à cœur, qu'il savait de la sorte accomplir le désir de sa mère.

Mais s'il aimait Valentine, il ne pouvait la rendre heureuse, car le mystère persistait en dépit de toutes les recherches. Et la réconciliation familiale, non plus que les protestations du comte n'avaient pu dissiper le doute et mettre fin à la cruelle incertitude.

On commençait à se décourager.

Comme il arrive souvent, c'est alors que parut une lueur d'espérance

A la vérité, cette lueur était bien faible, mais elle valait cent fois mieux que l'obscurité profonde. N'est-ce pas d'ordinaire par une lueur que la clarté qui s'approche commence à se manifester ?

Un matin, en dépouillant son courrier, au château de Larsenac, Etienne de Morin y trouva un billet anonyme.

Il ne renfermait que ces lignes, tracées par une main malhabile, en gros caractères, avec l'intention évidente de déguiser une écriture au reste très peu calligraphique :

« Vous voulez connaître l'assassin de votre mère... Cherchez-le à Morival... »

Ni date, ni signature. Le pli qui contenait ce billet étrange portait l'empreinte postale de Villardenne.

En lisant ces mots, Etienne éprouva une émotion intense.

Les caractères dansaient ou s'effaçaient sous ses yeux ; sa main tremblait, sa poitrine était opressée, son cœur battait précipitamment.

Mais bientôt il se ressaisit et retrouva peu à peu son calme.

Il se mit à relire le billet, à l'examiner, à l'étudier avec une attention minutieuse, cherchant à surprendre la pensée qui l'avait dicté, le secret qu'il dissimulait sous cette indication précise.

Qui donc avait écrit ce billet?

Etienne n'aurait pu le dire, et moins se prononcer sur son importance.

Etait-ce un mauvais plaisant, un sot, un coupable peut-être qui cherchait à dépister la justice, à l'égarer par une insinuation fausse?...

Toutes ces suppositions paraissaient soutenables.

Toutefois, si cette lettre était sérieuse, l'auteur devait être un peureux, un faible, qui n'osait se poser franchement en dénonciateur, redoutant de se compromettre.

Que fallait-il faire ?

Communiquer l'écrit au juge d'instruction chargé de l'affaire de Noir-Calvaire ?

Laisser à la justice le soin de s'informer, de provoquer une enquête, enfin de donner suite à l'incident ?

Ce parti était le plus naturel, le plus régulier, le plus sage en apparence.

Pourtant, Etienne le repoussa, après un examen sommaire.

Pourquoi ?

Il n'aurait pu le dire d'une façon précise. Il craignait de faire fausse route, d'être l'objet d'une mystification, la dupe d'un menteur, de compromettre l'avenir, de servir les projets d'un traître. Sans se l'avouer, peut-être aussi craignait-il la partie qui allait s'engager et dont l'enjeu était énorme !...

(A suivre.)

latins, et c'est le motif pour lequel leur propagande a été jusqu'ici sans résultats appréciables.

Nous avons indiqué les motifs qui avaient fait préférer Cornelius Nepos et César pour les débuts de l'étude des auteurs anciens. Ils emploient très rarement le style figuré. Les mots se présentent dans leurs écrits avec le sens naturel et littéral, nullement métaphorique, ce qui est une condition dans le choix des textes destinés à être traduits par des débutants.

C'est seulement après cette première initiation que l'étudiant peut se guider sûrement dans les textes où les mots sont employés fréquemment au sens figuré ; mais il ne fera des progrès réels, que s'il s'habitue à partir constamment du sens naturel des mots pour saisir leur signification dérivée ou métaphorique. L'usage des dictionnaires est pernicieux en ce qu'il habitue l'élève à ne pas tenir compte de ces deux aspects de la langue ; en feuilletant hâtivement un lexique, le collégien cherche dans la colonne du mot latin un mot français qui semble convenir, et le plus souvent il ne fait qu'un contre-sens. L'étudiant qui se sert habituellement d'un lexique latin ne songe même pas à se rendre compte de la valeur propre et de la valeur dérivée des mots : il ignorera toujours la langue latine.

Les auteurs employés dans les collèges après Cornélius Nepos et César présentent des difficultés progressives pour la compréhension et pour la traduction. D'abord, pour la compréhension. Le génie latin diffère profondément du génie français. Par l'emploi de l'ablatif absolu, par l'interversion des mots, par un savant usage du sens dérivé, par une syntaxe idéalement nuancée, la langue latine exerce et affine l'intelligence du traducteur.

Il nous faudrait passer en revue les principaux auteurs classiques des classes supérieures, Ovide, Virgile, Cicéron, Tite-Live, Horace, Tacite, et entrer dans des développements qui n'intéresseraient qu'un nombre limité de lecteurs. Nous nous en abstenons. Mais nous constatons que les partisans exclusifs de la littérature chrétienne, n'ont jusqu'ici pas réussi, et n'ont même pas essayé, de former une collection d'auteurs latins de la chrétienté qui se prêtent à cette gymnastique si délicate de la faculté de compréhension, à ce développement toujours harmonique, quoique varié, de toutes les forces de l'intelligence.

Et puis, il y a la difficulté de la traduction, dont on tend aujourd'hui malheureusement à s'affranchir par un barbare mot à mot. Cette difficulté existe chaque fois qu'il s'agit d'exprimer exactement dans une langue un ensemble d'idées écrites dans une autre langue. Traduire, ce n'est pas imiter ; il faut serrer de près le texte, suivre pas à pas la phrase, en rendre les nuances et souvent, en raison du différent génie des langues, remplacer une nuance intraduisible par une nuance exactement équivalente. Ces artistes dans l'art de polir leur style, qui s'appelaient Cicéron, ou Virgile, ou Tacite, n'ont pas sans intention commencé la phrase par telle incidente, ou mis à telle place l'ablatif absolu, ou fait précéder tel verbe de son complément, ou mis en vedette tel adjectif. Si vous ne tenez pas compte de tous ces détails, vous méritez l'adage italien : *traduttore, traditore.*

Mais lorsque, pendant trois ou quatre années, vous avez entamé et poursuivi cette lutte avec quatre ou cinq des grand stylistes latins du siècle d'Auguste, alors vous sentez, avec Boileau, la valeur d'un mot mis à sa place : vous savez écrire la belle langue française. Une tournure trop lâche, une expression impropre, un léger manque de cadence ou de proportion dans le mouvement de la phrase vous choquent. Vous avez le sens littéraire.

On nous permettra de terminer cette étude par quelques opportunes réflexions d'un maître en l'art d'écrire, comme en l'art de penser. M. Adrien Naville, de Genève, a constaté le mal qui existe dans le collège de cette ville ; il existe moins ailleurs peut être, car les collèges catholiques ont mieux que d'autres résisté à l'attrait d'expériences aventurées. Mais M. Naville mérite qu'on tienne grand compte de son avis lorsqu'il nous dit que :

Il faut organiser sur de tout autres bases la traduction des auteurs. Qu'on lise les réflexions excellentes que fait à ce sujet M. Ernest Strœhlin à la page 66 de sa récente brochure sur *Le Collège de Genève et l'enseignement secondaire classique*. La version grecque et surtout la version latine ont été l'école de la plupart des bons écrivains français. On continue à les cultiver avec soin dans les lycées et les collèges de la grande république. Que sont devenus chez nous ces exercices ? J'entends dire qu'on les a presque abandonnés, parce que les élèves n'ont plus le temps de faire des phrases françaises, ni les maîtres celui de les corriger. Belle raison en vérité ! Le temps, il faut qu'on le trouve, en sacrifiant pour cela des études moins importantes, et en dédoublant les classes trop nombreuses. Si la traduction soignée est utile à Paris, n'est-elle pas indispensable à Genève, à Lausanne et à Neuchâtel ? Aurions-nous donc une plume trop légère ? Souffririons-nous d'un excès de souplesse littéraire dont il conviendrait de préserver nos fils ? Seraient-ils en péril d'acquérir un style trop net et trop vigoureux ?

Mais à côté du latin est venu se placer l'allemand ; une langue de plus, c'est-à-dire si l'on n'y prend garde, un danger de plus pour la rédaction et le parler français. Et combien cette étude ne nous a-t-elle pas déjà fait de mal !

L'allemand nous est nécessaire pour des raisons nationales et pour des raisons scientifiques. Il élargit notre horizon intellectuel et moral et nous met en présence d'œuvres littéraires admirables. Mais, s'il y avait un moyen de conserver les avantages tout en atténuant les inconvénients, ne faudrait-il pas le saisir avec empressement ?

Que l'on demande aux élèves beaucoup de versions allemandes, et surtout qu'on exige qu'elles soient écrites en français et non pas en suisse. Il y a des difficultés qui tiennent à la différence des deux génies littéraires. Rendre en français, en vrai français, la pensée d'un écrivain allemand, cela pourra bien quelquefois être un véritable casse-tête ; mais c'est cela, justement, qui assouplira la plume française. Il y en a d'autres qui tiennent au personnel enseignant. Il faudrait que tous les maîtres d'allemand eussent une intelligence complète des deux langues qu'ils doivent manier. On a fait, à cet égard, je le crois, de grands progrès. Il en reste à faire.

Et, en attendant, ne serait-il pas utile que le maître de composition revît et corrigeât quelquefois au point de vue français la version allemande de ses élèves ? Cicéron, un orateur passable, n'est-ce pas ? a raconté qu'un travail prolongé de traduction avait contribué à former son talent :

« Dans mon adolescence, dit-il, je traduisis les harangues des grands orateurs de la Grèce. Ce travail me fut utile : en donnant une forme latine à ce que j'avais lu en grec, non seulement je pouvais me servir des meilleures expressions en usage parmi nous, mais l'imitation me conduisait à en imaginer d'autres, qui, pour être nouvelles dans notre langue, n'en étaient pas moins heureuses. »

Que cet exemple soit recommandé aux adolescents d'aujourd'hui.

Dans la page que nous venons de reproduire, M. Adrien Naville insiste surtout sur la traduction des textes allemands ; il veut nous délivrer du français fédéral. Tâche ingrate, tant que les traducteurs ne se seront pas fait un style avec les textes latins et grecs. Les langues anciennes sont éminemment propres à la gymnastique littéraire qui a formé la plupart des grands écrivains français.

FRIBOURG

ÉLECTION PARTIELLE
DANS LA GRUYÈRE

Une assemblée des délégués du parti conservateur de tout le district de la Gruyère est convoquée pour le mercredi 31 juillet, jour de marché à Bulle, à 1 heure, dans la salle du Tribunal, pour désigner définitivement le candidat à l'élection qui aura lieu le 4 août.

Les conservateurs sont instamment priés d'envoyer leurs délégués, et d'assister aussi nombreux que possible à la réunion.

Il est rappelé que la réunion préliminaire de Vaulruz propose M. Jean Pasquier, juge suppléant.

Premières messes. — Dimanche ont été célébrées dans notre diocèse les premières messes suivantes :

A Villarsiviriaux : M. l'abbé Berset (prédicateur : M. Berset, doyen-curé de Neuchâtel) ;

A Attalens : M. l'abbé Chevalley et M. l'abbé Savoy (prédicateur : M Fragnière, directeur au Séminaire) ;

A Rueyres-les Prés : M. l'abbé Ducotterd (prédicateur : M. de Cocatrix, chanoine de Saint Maurice) ;

A Courtion : M. l'abbé Singy (prédicateur : R. P. Mandonnet) ;

Au Landeron : M l'abbé Gambon (prédicateur : M Bovet, professeur).

Recours fribourgeois. — Le Conseil fédéral dans sa séance du 24 juillet, modifié sa décision concernant les suspensions des conseils communaux de Fribourg et de Romont. La suspension a été levée.

En ce qui concerne spécialement Romont, le Conseil fédéral a modifié sa decision provisoire du 5 juillet « dans ce sens qu'il cesse « d'interdire aux citoyens reconnus élus « par décision gouvernementale du 24 juin « d'exercer les fonctions de conseillers com- « munaux de la ville de Romont ; en re- « vanche, le Conseil fédéral considère ces « fonctions comme purement *provisoires* « jusqu'à ce qu'il ait liquidé le recours en « question et il se réserve expressément le « droit, dans le cas où le résultat de l'étude « qu'il va faire emporterait cette consé- « quence, d'annuler l'élection du 5 mai 1895 « déclarée valable par le gouvernement de « Fribourg ».

Le recours a été transmis au gouvernement fribourgeois pour présenter ses observations.

Un troisième recours vient d'être adressé au Conseil fédéral, cette fois par le Comité radical et par le Comité bienpublicard de la ville de Fribourg. Ce recours tend à contester le droit de vote aux étudiants de l'Université porteurs du permis d'établissement de 2 fr., et aux gardiens des pénitenciers, détachés, pour affaires de service, dans les chantiers des routes.

Nous croyons inutile de discuter, pour le moment, ce recours ; mais nous nous réjouissons qu'il ait été déposé. Les deux questions qu'il soulève auraient dû être depuis longtemps soumises à l'autorité fédérale par nos adversaires ; cela aurait mieux valu que de faire renaître le conflit à la veille de chaque votation en refusant la carte de capacité électorale à des catégories de citoyens qui, se basant sur la loi, estiment avoir rempli toutes les formalités requises pour jouir pleinement de leurs droits civiques. On n'osait pas aborder la question en face, et on se vengeait sur de pauvres électeurs qui n'en pouvaient mais.

Le caveau et le monument de 14 soldats français enterrés à Bulle seront inaugurés solennellement dans le courant du mois d'août, probablement le 25.

Quoique le programme ne soit pas définitivement arrêté, nous croyons savoir qu'un office avec allocution de circonstance sera célébré à 10 $^1/_2$ heures, dans l'église paroissiale de Bulle.

Après l'office, ou dans l'après-midi, vers 2 $^1/_2$ h. ou 3 heures, un cortège sera formé pour se rendre au cimetière, où il y aura absoute donnée, probablement, par M. le Curé de la paroisse ; discours ; chants par la Chorale, et morceaux funèbres par la musique de Bulle, ces deux Sociétés se disposant, nous assure-t-on, à offrir leur concours.

La *Société française de Fribourg* assistera en corps aux deux cérémonies, ou s'y fera représenter par son drapeau et une délégation. Une couronne sera déposée en son nom sur le nouveau monument, qui est dû à la Société nationale du *Souvenir français.*

D'autres Sociétés françaises seront aussi représentées, selon toute probabilité.

On ignore encore si tous les Cercles de Bulle et toutes les Sociétés, militaires ou autres, assisteront à ces cérémonies, comme toutes les Sociétés et tous les Cercles de Fribourg, sans aucune exception, assistèrent, en 1890, à l'inauguration du caveau que la *Société française* venait de faire construire et dans lequel elle avait transféré les cendres des 81 soldats français morts dans cette ville en 1871.

Vingt-neuf drapeaux, une quarantaine de Sociétés et tous les corps constitués figuraient dans l'imposant cortège, qui partit de la place Notre-Dame pour se rendre au cimetière, en faisant le tour par la rue des Chanoines, la rue de la Poste, la Grand'-Rue, etc., afin d'avoir un parcours suffisamment long pour se développer entièrement.

Dans ce cortège de plus de 3,000 participants, dont un bon nombre étaient venus des cantons de Berne, Vaud, Neuchâtel, etc., on remarquait particulièrement les Sociétés militaires et de nombreux soldats en uniforme.

Après la musique de *Landwehr* et les drapeaux, venaient Messieurs les conseillers d'Etat et les membres du personnel de l'Ambassade de France, dont plusieurs en uniforme militaire, entre autres, M. le colonel d'Heilly, alors attaché militaire à l'Ambassade, aujourd'hui commandant du 92e de ligne, et M. de Diesbach, capitaine de cuirassiers, alors premier secrétaire de l'Ambassade, aujourd'hui chef de légation. Venaient ensuite le Conseil communal, le Comité de la Société française de Fribourg, le clergé, les officiers et soldats en uniforme, etc.

Il est à prévoir que l'armée française sera représentée aux cérémonies de Bulle par M. le colonel du Moriez, successeur de M. le colonel d'Heilly, comme attaché militaire à l'Ambassade de France près la Confédération suisse.

Pensionnat d'Ueberstorf. — Les examens de fin d'année du Pensionnat de jeunes filles d'Ueberstorf ont eu lieu jeudi passé à la satisfaction unanime des assistants. Ils ont prouvé, une fois de plus, que le programme de la maison, si judicieusement combiné pour former d'excellentes ménagères, chrétiennes et lettrées, y était suivi avec non moins d'intelligence que de succès.

L'excellente réputation dont jouit cet établissement est due, non seulement au dévouement des bonnes Sœurs qui le dirigent depuis tant d'années, mais aussi à leur constante préoccupation d'y apporter toutes les améliorations, intellectuelles et matérielles, utiles à l'éducation, à la santé et au confort des nombreuses élèves (une cinquantaine) qui leur sont confiées. C'est ainsi que, cette année, nous avons pu admirer une nouvelle et vaste dépendance contenant, avec une buanderie modèle, accompagnée de tous ses accessoires (tels que : essoreuse centrifuge, séchoirs, salle de repassage, etc.,) une installation de bains aussi complète que bien organisée.

L'après midi fut consacrée à des productions littéraires et musicales très reussies ; puis, après la distribution des témoignages, Monsieur l'abbé Spæth, Rd curé de l'Hôpital, à Fribourg, qui avait bien voulu présider à toutes les cérémonies de la journée, prononça le discours de clôture, en quelques paroles très écoutées.

Enfin sonna l'heure de la séparation, et les larmes qui mouillèrent alors les yeux des jeunes partantes, témoignaient éloquemment des jours heureux qu'elles avaient passés à Ueberstorf.

Le Collège électoral, réuni ce matin, a procédé aux nominations suivantes :

Juge de paix du 6e cercle de la Gruyère (Vaulruz), en remplacement de M. Favre, décédé, M. Moret, Louis, 1er assesseur, à Vuadens ;

1er assesseur, M. Monney, Alexandre, 2e assesseur, à Rueyres-Treyfayes ;

2e assesseur, M. Chollet, Casimir, 1er suppléant, à Vaulruz ;

1er suppléant, M. Gobet, Honoré, 2e suppléant à Sales ;

2e suppléant, M. Borcard, Maurice, syndic de Vaulruz.

Horticulture. — Le dimanche 4 août, à 2 heures du soir, la Société fribourgeoise d'horticulture aura une assemblée-exposition dans la grande salle des *Maçons,* à Fribourg. Quoiqu'il n'y ait que de faibles primes, elle invite sérieusement ses membres à y apporter des produits : fleurs, légumes et fruits. A la fin de cette assemblée, la Société distribuera les prix décernés à la suite du concours de vergers dans le district de la Sarine et aux horticulteurs établis à Fribourg.

Ont obtenu des prix :

MM. Roulin, Paul, député à Treyvaux ; Schuller, J.-P., à La-Corbaz ; Renaud, Louis, à Bourguillon ; Berger, Florentin, à Prez-vers-Noréaz ; Despont, Adrien, à Corminbœuf ; Berrard, Célestin, syndic à Givisiez ; Roll, Julien, à Vuisternens en Ogoz ; Bise, rév. curé à Vuisternens-en-Ogoz ; Seydoux, adjudant de gendarmerie, à Villars ; Magnin, Pierre, à Cottens ; Gendre, Francis, à Villarsel-sur-Marly ; Margueron, Jean, député à Cottens ; Biolley, Jean-Baptiste, à Praroman ; Marchon, J., épicier à Vuisternens-en-Ogoz ; Nissille, P., huissier, à Vuisternens-en-Ogoz ; Cotting, Fridolin, pintier, à Praroman.

Accident. — Samedi après-midi, un douloureux accident est venu plonger dans la désolation une honorable famille de Nierlet-le-Bois.

Un garçon de trois ans, fils de la veuve Buchs, voulut grimper sur une caisse à gravier appuyée contre la maison. Il attira à lui la caisse qui, en tombant, lui donna la mort. Lorsqu'un quart d'heure plus tard, on se mit à la recherche de l'enfant, on ne trouva plus qu'un cadavre. Qu'on juge de la douleur de la mère, déjà tant éprouvée, il y a dix huit mois, par la mort subite de son mari, M. le syndic Antonin Buchs, tué par une ruade de son cheval.

Toute la contrée compâtit à ses épreuves.

Postes — Le Conseil fédéral a nommé buraliste de poste et facteur à Sugiez (Vully), Mme veuve Marie Derron, à Sugiez.

---

†

Monsieur et Madame Jambé-Théraulaz, pharmacien, à Châtel-Saint-Denis, Monsieur et Madame Auguste Jambé et leurs enfants, à Lausanne, Monsieur et Madame Alph. Théraulaz, conseiller d'Etat, et leurs enfants, à Fribourg, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de leur cher fils et petit-fils,

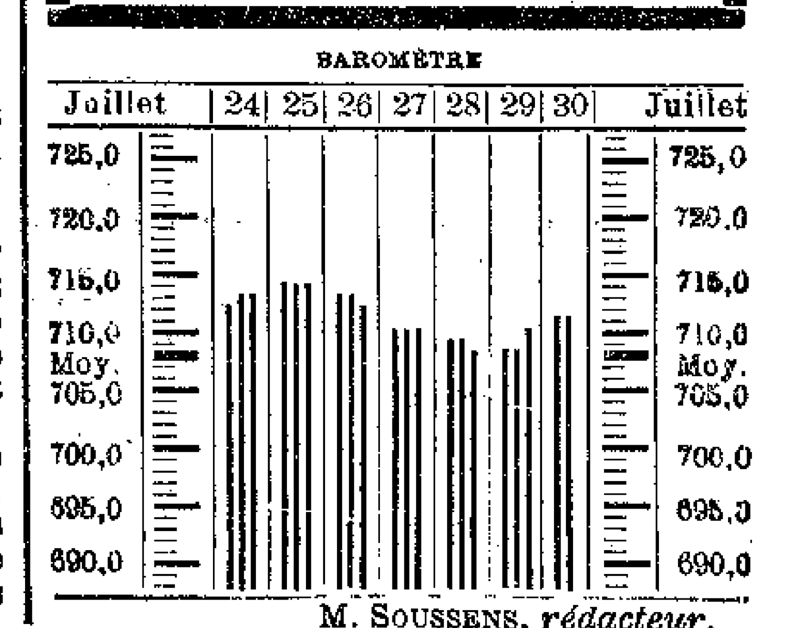
AUGUSTE

décédé à Lausanne le 29 juillet, âgé de 2 mois.

L'enterrement aura lieu à Châtel-Saint Denis, le mercredi 31 courant, à 2 ½ heures de l'après midi.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

BAROMÈTRE



M. SOUSSENS, *rédacteur.*

UNE JEUNE FILLE

de 20 à 25 ans, travailleuse et honnête, connaissant bien la ville de Fribourg, est demandée pour le 15 août comme

Demoiselle de magasin

Inutile de se présenter sans de bonnes références.
Offres écrites sous H2266F, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* (1354)

On DEMANDE REPRÉSENTANTS

pour la vente des *vins de Bourgogne.* Adresser offres à **F. Colin-Barollet,** *propriétaire,* à **Beaune** (Côte-d'Or). 1321

HAUTE NOUVEAUTÉ

AVIS AUX FUMEURS

Demandez dans tous les principaux magasins de tabacs

L'ÉTINCELLE

cigares et cigarettes s'allumant d'eux-mêmes par procédé patenté.
AVANTAGES : Ces cigares et cigarettes suppriment l'emploi des allumettes et s'allument par les plus gros vents. Ces produits sont garantis ne donner *ni mauvais goût, ni mauvaise odeur et peuvent se fumer en toute confiance.*
Exiger dans chaque boîte de cigarette le mode d'emploi

SERVANT DE PRIME

Pour le gros, s'adresser : **V. Duronvenoz,** seul fabricant et inventeur, **Genève.** (717)

PARATONNERRES

Spécialité d'installations en tous genres. *Matériaux de 1er choix; constructions garanties et bonne conductibilité. Vérifications et réparations.*

H. FRAGNIÈRE,
(987) *serrurier,* **Fribourg.**

Ouverture de crédit

sur hyp. ou signatures solvables. Bonnes conditions. — Ecrire franco case 160, à **Ouchy.** Hc 8829 L (1363)

ON DEMANDE A LOUER

pour 6 mois, à partir du mois d'octobre, un appartement meublé de 5 ou 6 pièces.
S'adresser, sous chiffres H2299F, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler,* à Fribourg. (1376)

Maison de campagne à louer

près de Fribourg.
S'adresser, sous chiffres H 2324 F, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* (1383)

Jusqu'à épuisement

complet de provision, le soussigné vendra *du lard gras et maigre, des porcs du pays,* à très bas prix. H2292F (1377)

Jean SCHOCH, *charcutier,*
rue de la Préfecture.

ON CHERCHE

à louer, pour tout de suite, un logement de 1 ou 2 pièces avec cuisine.
S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler,* Fribourg, sous chiffres H 2325 F. (1384)

Maison importante de Bordeaux cherche

Représentant

Avenir assuré, et, en cas de succès satisfaisant, on le recevrait comme associé. Offres sous *V. M. 45, Talence-Bordeaux.* Ka 527/7 (1381)

Importante fabrique d'huile d'olive

DEMANDE DES REPRÉSENTANTS

dans toute la Suisse. Produits garantis de premier choix. Forte remise. Ecrire avec références à M. **Louis BLANC,** *propriétaire fabricant,* à **Salon,** Bouches-du-Rhône (France). (1382/733)



Vins d'Espagne

provenant directement de la propriété, *garantis naturels,* à **40** cent. le litre. Rabais par quantité. La vente au détail se fait par un litre. (995/499)

ANTONIO SANTURÉ, Fribourg
264, rue de Romont (ruelle).



H 4303 J (1285)



Société de Propagande de Wörishofen

ÉTABLISSEMENT KNEIPP A FRIBOURG

L'honorable public est avisé que l'*établissement de Fribourg* est transféré dans l'ancien **Hôtel national.**

Consultations à Fribourg : *Les lundis, mercredis et samedis, de 8 à 11 ½ heures du matin.*

Applications à Fribourg : *tous les jours, de 8 à 12 heures et de 3 à 8 heures.*

ÉTABLISSEMENT KNEIPP A MATRAN

Ouvert tous les jours; desservi par les **Révérendes Sœurs Franciscaines.**

WŒRISHOFEN, le 10 juin 1895.

La Direction générale.

TRAIN SPÉCIAL FRIBOURG-SELZACH (canton de Soleure)

ET RETOUR

Pour assister à la représentation du

✝ DRAME DE LA PASSION ✝

Dimanche 4 août 1895

Départ de	Fribourg	6 h. 35 matin.		Départ de	Selzach	7 h. 40 soir.
Arrêt à	Guin	6 h. 50 »		Arrêt à	Flamatt	10 h. 02 »
»	Schmitten	7 h. 01 »		»	Schmitten	10 h. 15 »
»	Flamatt	7 h. 13 »		»	Guin	10 h. 27 »
Arrivée à	Selzach	9 h. 30 »		Arrivée à	Fribourg	10 h. 40 »

Prix des billets avec entrée à la représentation

IIme classe, Fr. **8.80** *donnant droit à des places de faveur.* | IIIme classe, Fr. **6.20**

La vente des billets se fait dès aujourd'hui à la **Caisse de la Gare** et à l'**Imprimerie catholique, à Fribourg.**

A L'ARRIVÉE A SELZACH, MESSE SPÉCIALE

Plusieurs hôtels avec grandes salles seront à la disposition des voyageurs. H 2181 F (1313/691)

VALAIS **SAXON-LES-BAINS** SUISSE

Source iodo-bromurée bicarbonatée. — Médecin : Dr Broccard

GRAND HOTEL DES BAINS

Prix modérés. — Pension depuis 5 francs par jour.

H6296X (1237) Tenu par **J. Monney,** de **Fribourg,** Suisse.

USINE A GAZ

Nous prenons la liberté d'aviser l'honorable public qu'à partir du **1er août** prochain, les prix du coke seront de

Fr. 3 80 les 100 kilos, rendu à domicile, et
» 3.60 les 100 » pris à l'Usine.
Anthracite, toute première qualité, Fr. 5.20 les 100 kilos, à domicile.

H2294F (1378) **LA DIRECTION.**

Concours de travaux

La Direction des Travaux publics met au concours les travaux de maçonnerie, charpenterie, ferblanterie et couverture du nouvel arsenal à construire près de la *Fabrique d'engrais chimiques, à Fribourg.*
La couverture, d'une superficie de 2,300 mètres carrés, sera en Holzcement (ciment ligneux).
Les entrepreneurs intentionnés de soumissionner peuvent prendre connaissance des plans, avant-mètres et conditions, au *bureau de la Direction.*
Les soumissions devront être remises jusqu'au *vendredi 2 août* au plus tard.

(1351/717) **LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.**

PIANOS

Location. — Echange. Vente. **Accordage**
Magasin de musique et instruments en tous genres.

OTTO KIRCHHOFF
114, rue de Lausanne, à **Fribourg** (17)

Enveloppes de commerce

3 fr. 60 le mille

fr. 4.50, *avec entête commerciale,* jusqu'à épuisement de la provision, chez
(1380) **A. BODY, Fribourg.**

GRAND CAFÉ-BRASSERIE DU CYGNE

RUE DES BOUCHERS

FRIBOURG (1346/715)

M. Franz GAUCH a l'avantage d'aviser l'honorable public qu'il desservira le *grand café-brasserie du Cygne,* dès *samedi 27 juillet* courant.
Vins de 1er choix. — Bière du Cardinal. — Restauration à toute heure.

Banque hypothécaire thurgovienne

FRAUENFELD

Fonds social, Fr. 5,500,000
Fonds de réserve, » 1,550,000

Jusqu'à nouvel ordre, *notre caisse principale* livrera des *obligations de 3 ½ % au pair, réciproquement pour 3 ans à-compte ferme.*
Frauenfeld, août 1895. F 2627 Z (1379)

LA DIRECTION.